

Projet OPP – Construire une charte du vivre-ensemble

Introduction

L'entrée à l'école élémentaire constitue une étape importante pour les élèves de CP, qui doivent progressivement apprendre à vivre et à agir au sein d'un collectif élargi. La compréhension et l'appropriation des règles de vie constituent alors un enjeu majeur, tant pour le climat scolaire que pour le développement des compétences sociales et citoyennes.

Dans ce contexte, ce projet vise à construire une charte du vivre-ensemble commune à deux classes de CP, en lien avec les valeurs éducatives portées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP). En s'appuyant sur des situations vécues en classe, en éducation physique et sportive et dans la cour de récréation, il s'agit de permettre aux élèves de comprendre le sens des règles, de les co-construire et de les réinvestir dans différents espaces de l'école.

Ce projet s'inscrit dans une démarche progressive, interdisciplinaire et collaborative, nourri par des apports scientifiques issus des conférences en sciences de l'éducation, par le partenariat avec l'USEP et par le vécu de terrain en stage au sein des classes concernées.

1- Présentation générale du projet

Ce projet sera mené sur plusieurs séances (6 séances), dans une logique de progression, et vise des effets durables sur les comportements des élèves, en classe comme dans la cour de récréation.

La Finalité sera de construire une charte du vivre-ensemble commune aux deux classes, illustrée par les élèves, affichée dans les classes et utilisée comme référence dans la vie quotidienne, dans la classe et à la cour de récréation.

Ce projet mobilise plusieurs Disciplines comme l'Enseignement moral et civique (respecter autrui, comprendre la nécessité des règles pour vivre ensemble, coopérer et assumer des responsabilités dans différents espaces), le Français (prendre la parole de façon claire, comprendre des messages oraux, produire des phrases simples, dictée à l'adulte), l'Éducation physique et sportive (respecter des règles et des consignes, coopérer dans des situations de jeu et dans la cour de récréation), les Arts plastiques (produire une image pour communiquer un message).

2- Justification

Le projet de charte du vivre-ensemble s'inspire des valeurs portées par l'USEP, dont l'objectif central est de contribuer à la formation du citoyen sportif, en articulant pratique physique, respect des règles et apprentissage de la vie collective.

Ce projet permet également de donner une place importante à la parole de l'élève, en l'associant à la réflexion, à la formulation et à la représentation des règles.

L'USEP vise à développer chez les élèves des valeurs telles que la coopération, le respect d'autrui, la solidarité, la responsabilité et la citoyenneté, à travers des situations vécues, notamment lors des jeux collectifs et des activités sportives. Ces valeurs constituent le socle du projet de charte du

vivre-ensemble, qui cherche à donner du sens aux règles en les reliant à des situations concrètes rencontrées par les élèves.

Dans le cadre de ce projet, les élèves réfléchissent au rôle des règles non seulement en classe, mais aussi dans la cour de récréation et lors des activités physiques. Cette démarche rejoint directement l'approche de l'USEP, pour laquelle la règle n'est pas une contrainte arbitraire, mais un outil permettant à chacun de jouer, d'agir et de coopérer en sécurité, dans le respect des autres.

L'expérimentation de jeux avec ou sans règles en EPS permet aux élèves de constater que le respect des règles conditionne le plaisir de jouer ensemble, la sécurité et l'équité entre les participants, principes fondamentaux défendus par l'USEP.

Aussi, la cour de récréation est un espace particulièrement riche d'apprentissages sociaux : jeux collectifs, gestion des conflits, respect du matériel et des autres. En intégrant explicitement cet espace au projet, les élèves comprennent que les règles ne sont pas uniquement scolaires, mais qu'elles servent à mieux vivre ensemble dans tous les temps de l'école.

Par ailleurs, l'extension du projet à la cour de récréation renforce encore ce lien avec l'USEP. La cour est un espace où les élèves réinvestissent spontanément les comportements attendus lors des jeux USEP : respect des règles, coopération, gestion des conflits et entraide. La charte devient alors un outil de référence commun, cohérent avec les valeurs de l'USEP, permettant d'assurer une continuité éducative entre les temps de classe, d'EPS et de récréation.

Enfin, la co-construction de la charte avec les élèves est en adéquation avec la volonté de l'USEP de rendre les enfants acteurs de la vie associative et collective. En participant à l'élaboration des règles, les élèves développent leur sens des responsabilités et comprennent que les règles sont le fruit d'un accord collectif visant le bien commun. Cette démarche favorise également l'apprentissage de la citoyenneté, valeur centrale de l'USEP, qui considère l'école et les activités sportives comme des lieux privilégiés pour apprendre à vivre ensemble.

Le travail mené à l'échelle de deux classes permet également d'élargir la réflexion des élèves au-delà de leur seul groupe-classe. La confrontation de points de vue, la mise en commun des propositions et l'élaboration d'une charte partagée favorisent le sentiment d'appartenance à une communauté scolaire plus large. Cette dimension inter-classes renforce les compétences sociales des élèves, en les amenant à coopérer avec des pairs différents et à accepter des règles communes, démarche en cohérence avec les valeurs de l'USEP.

3- Appropriation progressive et expérimentation

Le projet combine les principes de la coopération et de l'inclusion avec une approche progressive et concrète : réflexion, expérimentation, formulation et illustration des règles. Cette méthode est en accord avec les recommandations de Sylvain Connac et Marie-Aleth Grard, qui montrent que la mise en pratique directe et l'appropriation par l'élève sont essentielles pour que les apprentissages sociaux et civiques soient durables et transférables. Les élèves apprennent non seulement à respecter les règles, mais aussi à les expliquer, les illustrer et les appliquer dans différents contextes, ce qui renforce la mémorisation et le sens de la responsabilité.

4- Fondements scientifiques

Le projet de charte du vivre-ensemble repose sur des fondements scientifiques et institutionnels qui éclairent les choix pédagogiques et constituent les premières pistes de construction du projet. Ces fondements s'appuient à la fois sur des conférences en sciences de l'éducation, sur le partenariat avec l'USEP, et sur le contexte réel de mise en œuvre dans les classes de CP.

La conférence de **Sylvain Connac sur les pédagogies coopératives (Mars 2021)** constitue un appui théorique central pour ce projet. Sylvain Connac montre que la coopération et la co-construction des règles permettent aux élèves de développer des compétences sociales et civiques essentielles, telles que la responsabilité, l'écoute, le respect d'autrui et le sentiment d'appartenance au groupe. Ces apports nourrissent directement le projet, dans la mesure où les élèves sont placés en position d'acteurs : ils réfléchissent collectivement au sens des règles, les formulent et les partagent.

Ces principes se retrouvent dans les différentes étapes du projet : réflexion collective sur l'utilité des règles, expérimentation en EPS, construction d'une charte commune et échanges inter-classes. Les connaissances scientifiques issues de cette conférence permettent ainsi de justifier la démarche de co-construction et la place centrale donnée à la parole des élèves.

Dans le cadre de ce projet, cette approche se traduit concrètement par :

- La réflexion collective sur l'utilité des règles (Séance 1),
- L'expérimentation de jeux avec ou sans règles pour observer les conséquences (Séance 2),
- La co-construction de la charte en groupes (Séances 3 et 5).

Ces activités permettent aux élèves de vivre la coopération, de verbaliser leurs choix et de comprendre que les règles ont une finalité sociale et pratique, et non seulement scolaire. Sylvain Connac souligne également que ces pratiques favorisent l'autonomie, l'estime de soi et la régulation des conflits, ce qui correspond directement aux objectifs du projet.

Chez des élèves de CP, ces principes se traduisent par la mise en place de situations concrètes et accessibles, dans lesquelles les élèves peuvent expérimenter, verbaliser et comprendre les règles. La co-construction permet de prendre en compte le niveau de développement des élèves de six ans, en favorisant l'oral, l'expérimentation corporelle et la représentation graphique, plutôt qu'une approche uniquement abstraite ou descendante des règles.

La conférence "**Une école pour la réussite de tous**" de **Marie-Aleth Grard** insiste sur l'importance de créer un cadre commun clair et compréhensible pour tous les élèves, quel que soit leur âge, leurs compétences ou leur contexte social. Marie-Aleth Grard montre que l'inclusion passe par une organisation pédagogique structurée, où les élèves ont les mêmes droits et devoirs, et peuvent participer pleinement aux activités collectives.

Cette référence scientifique soutient le choix d'intégrer la cour de récréation dans le projet : elle n'est pas seulement un lieu de détente, mais un espace d'apprentissage social et civique où les règles sont appliquées et expérimentées dans des situations réelles. La charte devient alors un outil transposable, permettant aux élèves de réinvestir les apprentissages acquis en classe dans un contexte moins encadré, tout en maintenant l'équité et le respect de tous.

Pour des élèves de CP, la clarté et la stabilité du cadre sont essentielles. La charte du vivre-ensemble constitue ainsi un support visuel et référent, accessible à tous les élèves, y compris ceux pouvant rencontrer des difficultés de compréhension, de langage ou d'adaptation au cadre scolaire. Elle contribue à sécuriser les élèves et à garantir une équité dans l'application des règles, en classe comme dans la cour de récréation.

5- Déroulement et programmation du projet

Séance 1 – Pourquoi avons-nous besoin de règles ?

Les élèves réfléchissent collectivement à ce qu'est une règle et à son utilité. À partir de situations concrètes (classe, cour, jeux), ils identifient les conséquences de l'absence de règles et expriment leurs ressentis.

Séance 2 – Les règles en action : jouer avec ou sans règles

Lors d'une séance d'EPS, les élèves expérimentent un jeu avec règles puis sans règles. Un temps de verbalisation permet de faire le lien entre règles, sécurité, respect et plaisir de jouer, en classe comme à la récréation.

Séance 3 – Formuler les règles de la classe et de la cour

À l'aide de la dictée à l'adulte, les élèves proposent des règles essentielles pour la classe et pour la cour de récréation. Un tri collectif permet de retenir un nombre limité de règles claires et compréhensibles.

Séance 4 – Illustrer les règles

Chaque élève ou groupe d'élèves illustre une règle choisie. Ce travail artistique permet de renforcer la compréhension et la mémorisation des règles.

Séance 5 – Mise en commun et construction de la charte commune

Chaque classe finalise sa liste de règles et ses illustrations. Les productions (affiches, règles formulées, dessins) sont ensuite échangées entre les classes. Les élèves prennent connaissance du travail de l'autre classe lors d'un temps collectif guidé. Ils observent les points communs, identifient les différences et discutent de la pertinence des règles proposées par leurs camarades.

Séance 6 – Finalisation et engagement

La charte est mise en forme, lue collectivement et affichée dans la classe et à proximité de la cour de récréation. Un engagement symbolique permet aux élèves de s'approprier l'outil.

6- Évaluation et prolongements

L'évaluation du projet repose principalement sur l'observation qualitative des comportements des élèves. Compte tenu de ma présence chaque mardi, il sera possible d'observer l'évolution des attitudes des élèves sur le long terme, en classe comme dans la cour de récréation.

Seront notamment observés :

- Le respect des règles définies collectivement,
- La capacité des élèves à expliquer le sens des règles,
- La diminution ou l'évolution des conflits,
- Les comportements de coopération et d'entraide.

Les observations pourront être réinvesties pour ajuster la charte et prolonger le projet. En prolongement, la charte pourra être mobilisée lors des séances d'EPS.

Conclusion

Ce projet de construction d'une charte du vivre-ensemble permet aux élèves de CP de devenir acteurs de leurs apprentissages sociaux et civiques, en donnant du sens aux règles qui organisent la vie collective. En s'appuyant sur la co-construction, l'expérimentation et la verbalisation, il favorise l'appropriation durable des règles dans différents espaces de l'école.

Le partenariat avec l'USEP apporte une dimension éducative supplémentaire, en inscrivant le projet dans une démarche citoyenne fondée sur la coopération, le respect et la responsabilité. Ce projet contribue à améliorer le climat scolaire et à accompagner les élèves dans leur apprentissage du vivre-ensemble, au cœur de la formation du futur citoyen.